COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 05 NOVEMBRE 2026

CP – Cérémonie commémorative de l’Armistice à Colmar

Le mercredi 11 novembre 2026, à 18h00, peu après la tombée de la nuit, la Ville de Colmar invite tous les habitants à se joindre à la cérémonie commémorative de l’Armistice. Cette cérémonie nocturne, illuminée par des bougies, se déroulera sur la place du 2 février.

Le lendemain, le jeudi 12 novembre, la Ville apporte également son soutien à une cérémonie de commémoration de l'Armistice dédiée aux écoliers, qui aura lieu au Monument aux Morts de Colmar, dans le Jardin du Souvenir Français, rue du Ladhof.

11 novembre 1918
Forêt de Compiègne, en France

Les deux délégations françaises et allemandes signent l’armistice à cinq heures du matin. Le cessez-le-feu est effectif sur le front à 11 heures, entraînant dans toute la France une volée de cloches et de clairons. C’est la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), aussi appelée la Grande Guerre. Le bilan humain est lourd : 9 millions de morts et disparus (dont 1,4 million pour la France), plus de 21 millions de blessés (dont 4 millions en France).

11 novembre : cérémonie commémorative à Colmar

À Colmar, la cérémonie commémorative de l’Armistice du 11 novembre 1918 sera présidée par Emmanuel AUBRY, préfet du Haut-Rhin.

Comme chaque année, plusieurs délégations seront associées à cette cérémonie commémorative, aux côtés des parlementaires, des élus, des autorités militaires, des associations patriotiques et du public :

Les délégations

- Le 152e régiment d'infanterie de Colmar ;
- Une délégation du bâtiment ravitailleur de forces (BRF) Jacques STOSSKOPF, dont le port de base est à Toulon. Ce navire, parrainé par la Ville de Colmar, porte le nom d'un ingénieur en chef du génie maritime et résistant né à Paris, au sein d'une famille d'origine alsacienne, qui est mort fusillé au camp du Struthof en 1944.

Remise de décorations

- Médaille de la Croix du combattant à Bernard SATURNIN.

Pour participer à cet hommage, la Ville de Colmar a sollicité :

- l'Harmonie colmarienne et Accord d'Harmonies ;
- la Pré-Manécanterie de Saint-Jean et le Chœur de garçons de Saint-Jean ;
- le Conseil municipal des enfants, composés d'élèves en classe de CM1.

En fin de cérémonie, Élisa-Rose Lefebvre, étudiante de la classe de violon de Madame Dominique Froehly au Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar, interprétera le premier mouvement de la Sonate pour violon de Paul Hindemith, composée en 1917. Ce morceau accompagnera les danseurs et danseuses du Centre d'enseignement et de recherche artistique de Colmar (CERAC).

12 novembre : cérémonie de commémoration de l'Armistice dédiée aux écoliers

Le lendemain, le jeudi 12 novembre, la Ville apporte son appui logistique à une **cérémonie de commémoration de l'Armistice dédiée aux écoliers**, qui aura lieu au Monument aux Morts de Colmar, dans le Jardin du Souvenir Français, rue du Ladhof, à 14h30.

Cette cérémonie est ouverte à tous.

Les écoliers, leurs enseignants et les responsables de plusieurs établissements scolaires primaires ont activement préparé cette cérémonie à travers des lectures, des chants, de la musique et des projets en lien avec la mémoire.

Neuf classes des écoles colmariennes Maurice Barrès, Jean Macé et Saint-Nicolas, ont préparé **un « slam collectif »**, une poésie déclamée pour l'occasion et pour cette cérémonie, dont ils sont pleinement les acteurs et actrices.

Il s'agit d'une première pour la Ville de Colmar, et son service événementiel, qui accompagnent l'organisation de cette cérémonie au Monument aux Morts de Colmar, dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire qui institue, à compter

de la rentrée 2026, une cérémonie commémorative obligatoire autour du 11 novembre dans toutes les écoles à partir du CM1.

CONTACT PRESSE
Cécile Walschaerts
Attachée de presse
cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
colmar.fr/espace-presse